



EXAMEN DES POLITIQUES COMMERCIALES

RAPPORT DE LA

PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE

Conformément à l'Accord établissant le Mécanisme d'examen des politiques commerciales (Annexe 3 de l'Accord de Marrakech instituant l'Organisation mondiale du commerce), la déclaration de politique générale présentée par la Papouasie-Nouvelle-Guinée est reproduite ci-après.

Note: Le présent rapport fait l'objet d'une distribution restreinte et ne doit pas être communiqué à la presse avant la fin de la première séance de la réunion de l'Organe d'examen des politiques commerciales portant sur la Papouasie-Nouvelle-Guinée.

Table des matières

1 RÉSUMÉ.....	3
2 APERÇU ÉCONOMIQUE	3
2.1 Résultats	3
2.2 Évolution et priorités de la politique macroéconomique.....	4
2.3 Perspectives	4
3 CADRE DE DÉVELOPPEMENT.....	5
4 POLITIQUE COMMERCIALE ET PRIORITÉS COMMERCIALES.....	6
4.1 Politique commerciale	6
4.2 Libéralisation tarifaire	6
4.3 Droits de propriété intellectuelle (PI).....	7
4.4 Mesures SPS et biosécurité	7
4.5 Normes	8
5 POLITIQUES COMMERCIALES SECTORIELLES.....	9
5.1 Agriculture.....	9
5.2 Sylviculture	9
5.3 Pêche.....	11
5.4 Secteur manufacturier.....	12
5.5 Services	12
5.6 Industries extractives, pétrole et gaz	13
6 NÉGOCIATIONS ET RELATIONS COMMERCIALES	13
6.1 Accords commerciaux multilatéraux	13
6.2 Niveau régional	14
6.3 Niveau bilatéral	15
7 CONCLUSION	15
ANNEXE: ASSISTANCE TECHNIQUE LIÉE AU COMMERCE	17

1 RÉSUMÉ

1.1. La Papouasie-Nouvelle-Guinée est Membre de l'OMC depuis 1996 et procède actuellement au troisième examen de sa politique commerciale (EPC), le deuxième ayant été mené à bien en 2010-2011. Le pays soutient fermement le système commercial multilatéral fondé sur des règles, particulièrement important pour les petites économies dépourvues des capacités administratives nécessaires pour mener des négociations sur les questions liées au commerce de façon simultanée avec de nombreux partenaires commerciaux. La Papouasie-Nouvelle-Guinée n'a pas encore de représentation permanente à Genève – pour les questions relatives à l'OMC, elle est représentée par le bureau de Genève du Secrétariat du Forum des îles du Pacifique (PIFS) et par son Ambassadeur à Bruxelles.

1.2. La période qui a suivi le dernier examen a été économiquement favorable pour la Papouasie-Nouvelle-Guinée qui a enregistré un taux de croissance annuel moyen de 5,2%, bien que cette croissance demeure excessivement tributaire des recettes des industries extractives. La croissance devrait revenir à un niveau de 5,0% à moyen terme, une fois que les conséquences des catastrophes naturelles récentes se seront dissipées. La fait d'accueillir les réunions du Forum de coopération économique Asie-Pacifique (APEC) pendant toute l'année 2018 a été pour la Papouasie-Nouvelle-Guinée une excellente occasion de faire découvrir au reste du monde son potentiel économique et son potentiel d'investissement.

1.3. La période à l'examen a également été importante pour la politique commerciale. Premièrement, le gouvernement a continué de mettre en œuvre une réduction progressive des droits NPF, réalisée en plusieurs étapes entre 1999 et 2017. Naturellement, cette politique a mis à rude épreuve le secteur manufacturier national et le gouvernement s'apprête à mener une évaluation pour quantifier son impact et décider des futures mesures à prendre. Deuxièmement, la première politique commerciale du pays a été publiée en 2017 et présente un cadre d'action global pour développer les échanges sur les 15 années à venir.

1.4. Pendant la période à l'examen, la Papouasie-Nouvelle-Guinée a largement bénéficié de l'assistance technique liée au commerce et considère que l'OMC est une instance importante pour débattre de la façon dont l'assistance technique peut favoriser l'intégration des pays en développement dans l'économie mondiale. Dans l'annexe au présent rapport, le gouvernement a choisi de mettre en avant certains besoins actuels afin d'encourager la poursuite du dialogue avec les partenaires de développement.

2 APERÇU ÉCONOMIQUE

2.1 Résultats

2.1. Depuis 2010, la Papouasie-Nouvelle-Guinée a enregistré une croissance solide mais fluctuante, de 5,2% en moyenne mais comprise entre 0,3% et 15,4% par an. De telles variations ne sont pas inhabituelles dans les petites économies vulnérables et s'expliquent en grande partie par l'évolution des prix et du volume des principaux produits d'exportation (y compris le pétrole et le gaz) et l'impact économique plus large des catastrophes naturelles et du redressement nécessaire. La croissance a culminé à plus de 10% en 2014 et 2015 en raison de la forte augmentation de la production de gaz naturel liquéfié (GNL).

2.2. En 2018, la croissance réelle a atteint son plus bas niveau de la décennie du fait de la faiblesse des prix des produits de base et des conséquences d'une grave sécheresse en 2017 et d'un séisme de magnitude 7,5, survenu au centre du pays en février 2018 et suivi de nombreuses et fortes répliques. La reconstruction prendra environ quatre ans, mais l'impact sur la croissance du PIB en 2019 devrait être minime.

2.3. Pendant la période considérée, la Papouasie-Nouvelle-Guinée a affiché un excédent du commerce des marchandises, en partie contrebalancé par un déficit du commerce des services. La balance des opérations courantes est globalement excédentaire depuis 2014. Les prix à la consommation ont augmenté en moyenne de 5,5% par an entre 2012 et 2017, une légère hausse ayant été observée en 2018 à cause des dépenses liées à l'APEC.

2.4. Ces dernières années, la Papouasie-Nouvelle-Guinée a fait ses preuves dans l'accueil de réunions internationales majeures. Au milieu de l'année 2016, Port Moresby a accueilli le 8^{ème} Sommet des chefs d'État et de gouvernement des pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP), une réunion qui était organisée pour la deuxième fois seulement dans le Pacifique (après s'être tenue aux Fidji en 2002). En février 2018, la Papouasie-Nouvelle-Guinée a accueilli le 21^{ème} Sommet des dirigeants du Groupe du fer de lance mélanésien. Et tout au long de l'année 2018, le pays a accueilli des réunions de l'APEC, jusqu'à la réunion des dirigeants économiques le 18 novembre qui portait sur l'amélioration de la connectivité numérique et la croissance économique inclusive.

2.2 Évolution et priorités de la politique macroéconomique

2.5. Le cadre gouvernemental de planification pour le développement économique et la stabilité macroéconomique est coordonné par l'intermédiaire de la Stratégie budgétaire à moyen terme (MTFS, 2018–2022). Celle-ci englobe trois volets de la gestion macroéconomique, à savoir la Stratégie à moyen terme en matière de recettes (MTRS), la Stratégie d'endettement à moyen terme et la Stratégie en matière de dépenses. Dans ce cadre, le gouvernement a pour objectif, d'ici à 2022, de porter les recettes hors dons à 14% du PIB et de faire tomber les dépenses à 16% du PIB. Sur la même période, la dette publique sera réduite jusqu'à représenter 30% du PIB et le solde budgétaire primaire (hors ressources naturelles) sera ramené à zéro. Pour que le développement économique bénéficie de ressources adéquates, les deux tiers des dépenses primaires seront consacrés aux facilitateurs du Plan de développement à moyen terme (voir la section 3) et l'investissement public passera de moins de 4,0% à 5,5% du PIB d'ici à 2022.

2.6. Étant donné les importantes fluctuations des revenus liés aux ressources naturelles sur l'économie et les finances publiques, notamment à cause du GNL, le gouvernement met actuellement en place un Fonds souverain. Celui-ci permettra de lisser les variations de recettes, de réaliser des économies pour l'avenir et de faire en sorte que des fonds soient constamment disponibles pour soutenir les objectifs de développement social et économique du pays. Le Fonds souverain sera investi à l'étranger mais sera pleinement intégré dans le budget national et le cadre budgétaire. La loi régissant ce fonds a déjà été adoptée.

2.7. Bon nombre des objectifs nationaux liés au passage d'une économie caractérisée par l'emploi agricole informel et l'extraction de ressources enclavées à une économie moderne et diversifiée se trouvent dans la Politique et le Plan directeur pour les petites et moyennes entreprises (PME), qui couvrent les 15 années comprises entre 2016 et 2030. Le gouvernement prévoit que la création et l'essor des PME feront passer le nombre d'emplois formels de 290 000 à 2 millions et la valeur ajoutée des PME de 10% à 50% du PIB d'ici à 2030. Cela passera par la création de conditions favorables, la promotion de l'esprit d'entreprise, la facilitation de l'accès au financement des entreprises, le renforcement des infrastructures et la fourniture de services de formation et de support.

2.8. Parmi les priorités immédiates de la MTRS figure un réexamen global des incitations fiscales, qui sera mené en 2019 avec l'aide de la Banque mondiale. Le réexamen vise à rationaliser les incitations afin d'améliorer les conditions de l'activité des entreprises, d'augmenter les recettes et d'améliorer l'état des dépenses fiscales pour le budget 2020.

2.3 Perspectives

2.9. L'économie devrait rebondir en 2019: les conséquences économiques de la sécheresse de 2017 et du séisme de 2018 seront globalement dissipées, le déséquilibre des changes sera résolu et de nouvelles dépenses seront engagées pour des projets miniers et pétroliers. Ces dépenses devraient avoir des retombées dans le secteur non minier et dynamiser la construction, le transport, le stockage et le secteur manufacturier. Entre 2019 et 2023, l'économie devrait enregistrer une croissance moyenne de 5,0% par an.

2.10. À mesure que les effets des dépenses liées à l'APEC s'estomperont, l'inflation devrait revenir à 5,4% en 2019, puis connaître une hausse marginale en 2020 lorsque les nouveaux projets miniers et pétroliers entreront dans la première phase de construction. Une augmentation de l'emploi pourrait maintenir une pression à la hausse des prix.

2.11. En 2018-2019, le gouvernement a augmenté les emprunts à l'étranger. Conjugué à une augmentation des recettes fiscales, dividendes et redevances découlant des projets miniers et pétroliers, cela devrait remédier à la pénurie de devises en 2019.

3 CADRE DE DÉVELOPPEMENT

3.1. Le cadre de développement stratégique de la Papouasie-Nouvelle-Guinée comprend trois niveaux.

- au niveau supérieur, la Vision 2050 définit l'orientation stratégique globale du pays sur 40 ans, de 2010 à 2050;
- la planification à long terme est davantage détaillée dans le Plan de développement stratégique (DSP) qui couvre les 20 années comprises entre 2010 et 2030;
- la planification à plus court terme est décrite dans le Plan de développement à moyen terme (MTDP), dont la troisième édition couvre les cinq années de la période 2018-2022 pour coïncider avec le cycle électoral actuel.

3.2. Ce processus de planification traditionnel est renforcé par la Stratégie nationale pour un développement durable responsable (deuxième édition), qui vient compléter les documents stratégiques à plus long terme en mettant l'accent sur les solutions durables aux problèmes de développement de la Papouasie-Nouvelle-Guinée.

3.3. La Vision 2050 est basée sur les sept domaines stratégiques suivants:

- développement du capital humain, égalité hommes-femmes, jeunesse et autonomisation de la population;
- création de richesses;
- développement institutionnel et fourniture de services;
- sécurité et relations internationales;
- durabilité environnementale et changement climatique;
- développement spirituel, culturel et communautaire; et
- planification stratégique, intégration et contrôle.

3.4. Le DSP reprend cette base en fournissant plus de détails; il précise en particulier les priorités des politiques économique et commerciale, y compris la gestion financière et macroéconomique, les stratégies relatives au secteur des marchandises, les politiques sur l'aménagement du territoire, l'infrastructure et les services, et le concept de corridors économiques, selon lequel des infrastructures sont mises en place en priorité dans des zones adaptées au développement rapide du secteur privé. Dix régions potentielles sont identifiées pour devenir des corridors économiques.

3.5. La planification couvrant le cycle électoral est décrite dans le MTDP, qui comprend deux volets. Le premier décrit la raison d'être du plan et les stratégies pour le mettre en œuvre, tandis que le second contient un cadre logique détaillé pour chaque priorité sectorielle, y compris des indicateurs, des cibles et des prescriptions budgétaires. Chaque action est rattachée à un plan sectoriel ou à une politique spécifique pour garantir l'appropriation et la responsabilisation. L'alignement sur les objectifs de développement durable (ODD) est détaillé dans cette partie. Parallèlement au MTDP, la Politique de coopération en matière de développement (DCP, deuxième édition) couvre la même période et vise à remédier au manque de coordination historique entre les différents partenaires de développement et entre les partenaires de développement et le gouvernement, en établissant des principes et stratégies pour orienter une collaboration plus efficace. Le MTDP est organisé autour de six domaines d'activité: l'économie, le secteur social, l'infrastructure, le droit et l'ordre, la gouvernance, et des questions transversales comme l'égalité hommes-femmes, la jeunesse, le changement climatique et la gestion des catastrophes naturelles.

4 POLITIQUE COMMERCIALE ET PRIORITÉS COMMERCIALES

4.1 Politique commerciale

4.1. Pendant la période à l'examen, la planification de la politique commerciale en Papouasie-Nouvelle-Guinée a connu un changement majeur. Le soutien de longue date de l'Union européenne (UE) et un processus de consultation approfondi ont abouti, en 2017, à l'établissement de la première Politique commerciale nationale (NTP), qui coordonnera l'action du gouvernement pendant les 15 prochaines années. La NTP accorde la même importance aux échanges intérieurs et au commerce international, et reconnaît les lacunes qui subsistent dans les domaines de l'infrastructure nationale, des conditions de l'activité des entreprises et des mécanismes d'appui à la facilitation des échanges. Le gouvernement doit encore fournir un travail considérable dans ces domaines, mais la NTP, fondamentalement guidée par le secteur privé et tournée vers l'extérieur, reconnaît les avantages d'un régime commercial international libéral. Les principaux objectifs de la NTP sont les suivants:

- informer les partenaires internationaux sur l'ouverture du pays;
- améliorer l'accès aux marchés pour les exportations;
- protéger les consommateurs en assurant le respect des normes et des droits de propriété intellectuelle;
- mettre en place des conditions favorables pour l'activité des entreprises;
- identifier de nouveaux marchés d'exportation et améliorer l'accès grâce à de nouveaux accords;
- encourager la suppression des subventions importantes qui ont des effets de distorsion des échanges internationaux;
- veiller à ce que les secteurs liés au commerce aient accès aux services financiers dont ils ont besoin; et
- intégrer les petites et moyennes entreprises (PME) de la Papouasie-Nouvelle-Guinée dans le commerce international.

4.2. Le gouvernement reconnaît que la publication de la NTP, bien qu'importante, n'est que la première étape à franchir si l'on veut exploiter pleinement les possibilités commerciales disponibles. La seconde étape consiste à concrétiser la vision de la NTP concernant la structure institutionnelle dont la Papouasie-Nouvelle-Guinée a besoin pour coordonner et mettre en œuvre sa politique commerciale de manière efficace et cohérente. La NTP prévoit que les fonctions commerciales seront confiées à un nouveau Bureau national du commerce (NTO), qui sera en mesure de guider la mise en œuvre de la politique et de coordonner les discussions liées au commerce au sein du gouvernement et avec le secteur privé. La planification de cette transition est bien engagée.

4.2 Libéralisation tarifaire

4.3. Fermement convaincu que l'ouverture des échanges par la libéralisation tarifaire peut libérer la croissance et le développement économique, le gouvernement applique depuis 1999 une politique de réduction tarifaire unilatérale contrôlée, qui a permis d'abaisser considérablement les droits de douane. Toutefois, il incombe à tout gouvernement d'améliorer les conditions de l'activité des entreprises en phase avec la libéralisation pour que le secteur privé ne soit pas exposé à la concurrence d'autres entreprises disposant d'un meilleur accès aux infrastructures essentielles ou bénéficiant de coûts plus faibles. Parallèlement au processus de libéralisation, le gouvernement s'est efforcé de développer les TIC et les infrastructures de transport, d'améliorer l'éducation et de diminuer les coûts de sécurité supportés par les entreprises. Dans certains cas, par exemple lorsque les entreprises concurrentes bénéficient de prix de l'énergie fortement subventionnés, le gouvernement ne peut pas fournir un traitement analogue aux entreprises nationales.

4.4. D'importants progrès ont déjà été réalisés. Toutefois, dans le cadre du dialogue continu, le secteur privé a fait part de son inquiétude quant au fait que, dans certains secteurs, la libéralisation progresse plus rapidement que la résolution des problèmes des entreprises. Pour les questions d'une telle importance, le gouvernement tient à élaborer des politiques fondées sur des observations factuelles, et a donc décidé de faire le point sur la libéralisation récente et d'évaluer l'impact sur le commerce, le secteur privé et la pauvreté, dans la continuité des examens antérieurs réalisés en 2003 et 2007. Cette évaluation débutera dès que des ressources seront disponibles. La future politique concernant les droits NPF et les améliorations prioritaires du climat de l'investissement sera éclairée par les éléments de preuve mis en lumière par cet examen.

4.5. La libéralisation ayant exposé le secteur privé à une concurrence accrue, les effets des subventions à l'exportation accordées par les partenaires commerciaux ont plus fréquemment porté préjudice au secteur manufacturier national. La Papouasie-Nouvelle-Guinée a supprimé son ancienne loi en matière de défense du commerce en 1997, peu après avoir accédé à l'OMC, mais le processus récent de libéralisation a attiré l'attention sur cette lacune du cadre juridique. Par conséquent, le gouvernement prépare actuellement un projet de loi sur les mesures antidumping et compensatoires afin de fournir une protection conforme aux obligations existantes du pays.

4.3 Droits de propriété intellectuelle (PI)

4.6. L'Office national de la propriété intellectuelle de la Papouasie-Nouvelle-Guinée (IPOPNG) est chargé de l'enregistrement et de la protection de la propriété intellectuelle. L'IPOPNG travaille actuellement sur des modifications du cadre juridique existant pour, entre autres, éliminer les incompatibilités qui subsistent avec l'Accord sur les ADPIC. L'UE a récemment fourni à la Papouasie-Nouvelle-Guinée une aide généreuse pour lui permettre d'élaborer une nouvelle stratégie en matière de PI. Le gouvernement reste déterminé à mettre en œuvre cette stratégie dès que des fonds seront disponibles pour couvrir les coûts qui en résultent.

4.7. Pour le moment, l'IPOPNG concentre ses activités sur l'enregistrement de la PI, ses capacités liées aux moyens de faire respecter les droits étant limitées. Les poursuites engagées au niveau national pour des atteintes à la PI nécessitent que les fonctionnaires de police et des tribunaux disposent de connaissances de base sur les aspects techniques de la propriété intellectuelle – cela a été un obstacle de taille à l'application efficace de la loi. En raison des mouvements de personnel entre les différents organismes, ce type de formation doit être dispensé de façon continue et une intervention unique des donateurs ne suffit pas, ce qui est source de préoccupations. À moyen terme l'IPOPNG vise à développer les capacités en interne afin de dispenser ce type de formation aux institutions partenaires. De son point de vue, il s'agit de la seule solution durable, mais une assistance technique sera probablement nécessaire pour développer cette compétence.

4.8. En plus des domaines généralement visés par la législation, le mandat de l'IPOPNG inclut la protection des savoirs traditionnels. Cette question a été particulièrement problématique pendant la période considérée car l'usage abusif perçu des dessins traditionnels nationaux a constitué une grave menace pour les moyens d'existence de nombreux travailleurs informels à faible revenu dans les entreprises familiales, en particulier les femmes – cela est devenu une préoccupation urgente en termes de réduction de la pauvreté et d'égalité hommes-femmes. Comme d'autres pays, la Papouasie-Nouvelle-Guinée a eu des difficultés à retranscrire dans un texte de loi approprié les principes relatifs aux savoirs traditionnels, mais elle a activement pris part aux tentatives de collaboration menées pour régler ce problème dans le cadre d'un programme de travail régional mis en œuvre avec d'autres îles du Pacifique pendant la période considérée. À l'heure actuelle, il est prioritaire de faire le point sur les domaines les plus importants en matière de savoirs traditionnels nationaux. Le financement a été le principal obstacle à la réalisation de cette tâche, et ce domaine pourrait grandement bénéficier du soutien des donateurs.

4.4 Mesures SPS et biosécurité

4.9. La Papouasie-Nouvelle-Guinée est relativement exempte de bon nombre des parasites et maladies qui nuisent à la production agricole dans les autres pays. L'Autorité nationale de quarantaine et d'inspection agricole (NAQIA) est l'institution publique compétente en matière de biosécurité et a été créée en 1997 par une loi du Parlement. Au titre de la Loi de 1997 sur l'Autorité de quarantaine et d'inspection agricole, la NAQIA est chargée de fournir des services fiables de

quarantaine et d'inspection scientifiques pour soutenir la production agricole en limitant le risque d'introduction de parasites et maladies exotiques des végétaux et des animaux.

4.10. Les mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) sont importantes pour la santé humaine et animale ainsi que pour la préservation des végétaux. Les mesures SPS sont un moyen de renforcer la facilitation des échanges avec les autres économies, par la mise en conformité. Les mesures SPS de la Papouasie-Nouvelle-Guinée sont prises conformément aux réglementations et lignes directrices de l'Accord SPS de l'OMC, de l'Organisation mondiale de la santé animale, de la Convention internationale pour la protection des végétaux et de la Commission du Codex Alimentarius.

4.11. Les mesures de biosécurité définies par la NAQIA jouent un rôle important pour ce qui est de protéger la santé humaine et animale, de préserver les végétaux, de protéger la biodiversité, et de stimuler la production agricole et la croissance économique.

4.12. La NAQIA est chargée de préserver l'intégrité de la production agricole et les moyens d'existence qu'elle soutient. Pour ce faire, elle met en place des prescriptions à l'importation basées sur des évaluations des risques et sur les normes internationales.

4.13. Pour le moment, les capacités d'application de la loi de la NAQIA sont limitées aux points d'entrée. Pour y remédier, on a élaboré un nouveau projet de loi sur la biosécurité qui donne à la NAQIA des pouvoirs d'application de la loi au-delà de la frontière, en plus d'autres nouvelles compétences et fonctions. Le gouvernement prévoit l'adoption prochaine de ce projet de loi.

4.14. La deuxième priorité est de poursuivre la facilitation des échanges en améliorant l'accès en ligne aux approbations SPS. En 2013, avec l'appui de l'Australie, la NAQIA a mis en place pour la première fois un système par SMS permettant de signaler les épidémies de maladies animales. Malheureusement, ce système ne fonctionne plus et l'aide des donateurs pourrait être utile pour le rétablir. L'utilisation des nouvelles technologies fait l'objet d'améliorations, dans le but de faciliter l'interaction entre la NAQIA et le public. À l'heure actuelle, la NAQIA met en place un processus électronique de demande de permis d'importation, qui inclut des fonctionnalités de paiement et d'approbation en ligne. Ce système sera ultérieurement élargi pour inclure les certificats phytosanitaires et sanitaires. Les travaux ont débuté et progressent, mais la mise en œuvre complète serait grandement accélérée par l'aide des donateurs. La NAQIA a aussi besoin de soutien dans le domaine de la formation et de la mise à niveau des installations pour compléter son processus de modernisation actuel.

4.5 Normes

4.15. L'Institut national des normes et de la technologie industrielle (NISIT) est l'organisme de normalisation national de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et le point d'information national sur les OTC. Il est membre à part entière du Programme de métrologie Asie-Pacifique, du Forum de métrologie légale Asie-Pacifique, de la Coopération pour l'agrément des laboratoires d'essais de la région Asie-Pacifique et du Congrès de normalisation de la zone du Pacifique, et membre correspondant de l'Organisation mondiale de normalisation, de l'Organisation internationale de métrologie légale et du Bureau international des poids et mesures. Le NISIT représente la Papouasie-Nouvelle-Guinée au sein du Sous-Comité des normes et de la conformité de l'APEC.

4.16. Le NISIT se consacre actuellement à une étude nationale et à une analyse des défaillances de l'infrastructure qualité, dans l'optique d'élaborer la première politique nationale en matière de qualité. Dans cette démarche, il reçoit le soutien du Département britannique du développement international et de l'Institut britannique de normalisation, par l'intermédiaire du Réseau des normes du Commonwealth. Le gouvernement envisage de mettre en œuvre cette politique en augmentant sensiblement le personnel du NISIT et en procédant à un déménagement dans des locaux plus adaptés. Ainsi, l'organisation sera plus à même d'honorer pleinement son mandat, qui consiste à examiner de façon proactive les importations et à documenter la qualité de certaines exportations.

4.17. L'un des problèmes les plus persistants rencontrés par le NISIT pendant la période à l'examen est le renforcement des capacités du personnel dans un contexte de rotation permanente. L'aide internationale est utile pour former les fonctionnaires chargés de la normalisation, mais il est difficile de retenir les membres du personnel qui sont souvent très convoités par les entreprises extractives internationales – ces dernières peuvent en effet leur offrir un salaire plus élevé que la fonction

publique. Le gouvernement apprécie la patience dont ont fait preuve les organisations internationales et les partenaires de développement, qui ont dispensé des formations à plusieurs reprises malgré ces difficultés constantes. Nous ne savons pas comment remédier à ce problème à plus long terme.

4.18. À l'avenir, différentes réformes additionnelles devront être menées et des aspects du développement organisationnel devront être améliorés. Une fois qu'une nouvelle politique nationale en matière de qualité sera en place, le cadre législatif devra sans doute être réexaminé et actualisé. Il faudra créer un laboratoire public permanent et investir dans du matériel technique approprié. À terme, l'objectif est de mettre en œuvre un système de qualité conforme à la norme ISO/CEI 17025 dans le but d'obtenir la reconnaissance au niveau international des capacités déclarées d'étalonnage et de mesure, dans le cadre de l'accord de reconnaissance mutuelle du CIPM. Il faudra également investir dans la formation technique pour que puisse être mis en œuvre un système de qualité conforme à la norme ISO 17011 pour les organismes d'accréditation et à la norme ISO 17021 pour les organismes de certification, permettant la reconnaissance, au niveau international, du champ d'application déclaré de l'accréditation et de la certification dans le cadre de la Coopération internationale d'accréditation de laboratoires et du Forum international de l'accréditation.

5 POLITIQUES COMMERCIALES SECTORIELLES

5.1 Agriculture

5.1. L'agriculture continue d'occuper une place centrale dans l'économie, notamment parce 82% des Papouans-Néo-Guinéens cultivent la terre, à des fins commerciales ou pour nourrir leur famille. Le secteur représente 24% du PIB (produits sylvicoles inclus) et 13% des exportations.

5.2. Les principales cultures commerciales sont l'huile de palme, le café, le cacao, la noix de coco, le caoutchouc et le thé. Ces cultures marchandes reçoivent le soutien d'autorités officielles telles que l'Institut de recherche sur le cacao et la noix de coco, l'Institut de recherche sur le café, l'Agence de développement des produits frais et l'Association de recherche sur le palmier à huile, qui mènent des activités de recherche-développement et fournissent des services de vulgarisation.

5.3. Pendant la période à l'examen, l'agriculture a été gérée selon le Plan national de développement de l'agriculture 2007-2016 (PNDA). Le PNDA visait essentiellement à réduire les coûts tout en améliorant la qualité, à accroître les revenus des populations vivant de l'agriculture, à renforcer la durabilité et à augmenter le pouvoir de décision des femmes dans l'agriculture.

5.4. Depuis 2011, le gouvernement travaille avec la Banque mondiale sur la mise en œuvre du projet "Partenariats productifs dans l'agriculture", qui a pour objectif de renforcer les moyens d'existence des cultivateurs de cacao et de café en élevant les rendements et en améliorant la qualité des produits. Une aide financière additionnelle a été généreusement accordée par le Fonds international de développement agricole (FIDA) et l'UE. Ce projet a été une grande réussite et a permis d'augmenter les revenus des agriculteurs de 61% (cacao) et 76% (café) en moyenne, et d'accroître le rendement moyen du cacao de 330%.

5.5. Actuellement, le gouvernement étudie la réussite du PNDA et mène de larges consultations afin d'élaborer une politique agricole actualisée pour les dix années à venir. Parmi les priorités qui émergent, on peut citer les mesures importantes à prendre pour améliorer la productivité du secteur, y compris la reprise de l'investissement dans la réhabilitation des plantations vieillissantes et la création d'un réseau national de nouvelles pépinières.

5.6. L'une des composantes importantes des projets actuels du gouvernement est un partenariat entre l'Agence de développement des produits frais et le FIDA conçu pour soutenir les chaînes de valeur de produits frais. La mise en œuvre devrait débuter plus tard dans l'année.

5.2 Sylviculture

5.7. Les deux tiers environ de la Papouasie-Nouvelle-Guinée sont couverts de forêts, et le pays fait partie des 20 premiers pays au monde en termes de superficie boisée. Au niveau mondial, le pays est un important exportateur de rondins de bois tropical. Les produits du bois sont exportés presque

exclusivement vers les économies de la région de l'APEC et représentent 3,2% des exportations du pays.

5.8. Le gouvernement est soucieux de la durabilité de l'industrie du bois; il a fixé dans la MTDS l'objectif de ramener le taux d'exploitation des forêts primaires de 9% à 5% par an d'ici à 2022 et perçoit des droits d'exportation allant jusqu'à 42% sur les grumes. Néanmoins, il a aussi autorisé l'augmentation des exportations de grumes à court terme pour accroître les recettes et soutenir l'économie. Par principe, le gouvernement continuera d'encourager la transformation en aval de toutes les grumes avant l'exportation. À l'heure actuelle, 10% environ de la récolte annuelle de bois est transformée dans le pays pour la consommation nationale et l'exportation de produits du bois. Le gouvernement, conscient que le pays possède d'importantes ressources forestières, en fait usage pour améliorer les conditions socio-économiques de la population rurale majoritaire, tout en mettant en place les mesures appropriées de sauvegarde de l'environnement.

5.9. La Papouasie-Nouvelle-Guinée a accru sa participation à l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT), au Groupe d'experts de l'APEC sur l'exploitation forestière illicite et le commerce connexe et aux réunions bilatérales avec d'importants pays consommateurs de bois comme l'Australie. Cette mobilisation traduit le besoin urgent qu'a la Papouasie-Nouvelle-Guinée de faire face aux obstacles non tarifaires et aux restrictions d'accès aux marchés. Le gouvernement encourage également toutes les parties prenantes à tirer un revenu équitable d'un secteur forestier durable. Dans cette optique, il a récemment pris la décision importante de soumettre toutes les récoltes de bois à un prélèvement pour financer la Direction des forêts de Papouasie-Nouvelle-Guinée (PNGFA) et lui permettre d'exécuter son mandat. Cela, entre autres choses, permettra à la PNGFA de développer ses activités de promotion et de recherche et d'améliorer les liens avec les marchés internationaux, sur lesquels 90% de la récolte annuelle de bois du pays sont consommés.

5.10. Le gouvernement soutient les efforts déployés par l'industrie du bois pour obtenir la certification des produits forestiers et produits du bois, soit par des organismes tiers de certification soit par l'intermédiaire de normes dictées par le marché, comme tel est le cas avec l'Australie. Les lignes directrices par pays signées avec l'Australie, premier marché pour les produits du bois de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, témoignent de cette démarche. Le gouvernement a également à cœur de maintenir un contrôle indépendant des principales exportations de produits du bois et fait appel à SGS (PNG) Limited, une société de surveillance suisse, pour contrôler les exportations de grumes depuis 1994.

5.11. La PNGFA a collaboré avec l'UE, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le Programme de collaboration des Nations Unies sur la réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts (ONU-REDD) pour mettre sur pied un inventaire des ressources forestières à objectifs multiples. La Direction a également renforcé les capacités de son système de gestion des informations relatives aux ressources forestières (FRIMS) en introduisant des outils de télédétection et d'information géographique, avec l'appui de l'Agence japonaise de coopération internationale (JICA), qui aide le pays à mettre en œuvre le programme REDD+. Le Centre australien de recherche agronomique internationale (ACIAR) fournit également une aide à la Papouasie-Nouvelle-Guinée pour lui permettre de comprendre comment améliorer la valorisation des produits du bois transformés. Grâce au Programme ONU-REDD, le gouvernement a aussi pu travailler en partenariat avec diverses organisations internationales et régionales pour développer une application Web centralisée qui collectera, stockera et traitera les informations sur les forêts afin d'éclairer les décisions de gestion. Il s'agit du Système d'aide à la décision (DSS). Les systèmes DSS et FRIMS devraient soutenir le système de certification de l'origine légale des bois (TLVS) de la Papouasie-Nouvelle-Guinée qui est en train d'être élaboré. Il permettra de retrouver l'origine des produits forestiers de la Papouasie-Nouvelle-Guinée sur le marché. Le gouvernement a collaboré avec la FAO pour mettre en œuvre le système DSS.

5.12. Un examen institutionnel est actuellement mené pour développer le Service national des forêts, qui améliorera l'exécution des directives gouvernementales établies pour accroître la participation des propriétaires forestiers et des Papouas-Néo-Guinéens à l'industrie sylvicole. Le gouvernement invite les Membres et les partenaires de développement à collaborer pour rendre disponibles des renseignements actualisés sur le marché afin d'éclairer les décisions relatives au commerce des produits forestiers de la Papouasie-Nouvelle-Guinée.

5.3 Pêche

5.13. La Papouasie-Nouvelle-Guinée est profondément attachée à la gestion durable de ses ressources halieutiques, à la fois pour maximiser leur valeur commerciale et pour préserver la biodiversité pour les générations futures. En collaboration avec des organisations régionales de gestion de la pêche, la Papouasie-Nouvelle-Guinée a mené à bien le rétablissement du thon obèse et de la bêche-de-mer, et tous ses stocks évalués sont désormais sains. Le gouvernement est fermement déterminé à éradiquer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN), même si les systèmes communautaires traditionnels ("kastom") de gestion et protection des stocks sont tout aussi solides et efficaces que ceux qui relèvent du système juridique officiel. Les pays signataires de l'Accord de Nauru (PAN, huit îles du Pacifique dont la Papouasie-Nouvelle-Guinée qui coopèrent pour gérer les stocks de thon) exigent désormais des senneurs qu'ils emmènent à leur bord des observateurs, au titre des efforts renouvelés de lutte contre la pêche INN. Parmi les PAN, la Papouasie-Nouvelle-Guinée a l'équipe la plus importante, avec 300 observateurs. Le gouvernement considère que la réalisation de l'ODD 14.6 est essentielle à la santé de la pêche mondiale, c'est pourquoi sa priorité à l'OMC est aujourd'hui la conclusion d'un accord sur les subventions à la pêche.

5.14. Le gouvernement soutient d'autres mesures de durabilité, par exemple le partenariat mis en place entre l'International Seafood Sustainability Foundation (ISSF) et l'industrie pour diminuer les conséquences négatives des pertes de dispositifs de concentration de poissons (DCP) en améliorant la biodégradabilité de ces dispositifs. En 2014, l'Autorité pour la conservation et la protection de l'environnement (CEPA) a introduit une nouvelle politique sur les zones protégées, qui comprenait la création de sanctuaires marins et de zones marines gérées localement. La législation d'habilitation est actuellement à l'état de projet.

5.15. Le soutien public à la pêche nationale demeure important pour plusieurs raisons. Surtout, au niveau de l'artisanat et de la subsistance, la pêche est une source essentielle d'alimentation et de moyens d'existence pour certaines des populations les plus pauvres de Papouasie-Nouvelle-Guinée. La capacité du gouvernement à soutenir les activités de pêche pour réduire la pauvreté alimentaire et à favoriser le passage des activités de subsistance aux premiers stades de la commercialisation est essentielle au développement du pays. De nombreux partenaires de développement l'ont reconnu – ces dernières années, la Banque mondiale, la Banque asiatique de développement (BASeD), l'UE et la JICA ont toutes apporté un soutien généreux aux programmes de ce type. Ces programmes ont aussi une longue histoire qui remonte au soutien fourni par le FIDA et financé par l'Allemagne dans les années 1970.

5.16. La Papouasie-Nouvelle-Guinée n'a pas eu les ressources financières nécessaires pour subventionner largement le développement d'une flotte de pêche commerciale. Toutes les flottes commerciales étrangères naviguant dans les eaux du pays continuent de bénéficier de ces subventions historiques. Si à l'avenir on interdisait les subventions, sans reconnaître les bénéfices actuels et continus des subventions accordées par le passé, la Papouasie-Nouvelle-Guinée se retrouverait bloquée dans ses propres eaux, dans une position injustement désavantageuse, et pour les décennies à venir. Dans les négociations à venir, il faudra absolument que les pays de pêche plus développés tiennent compte de cette réalité si l'on veut parvenir à un résultat équitable.

5.17. Il est prioritaire d'attirer les investissements en faveur de la transformation du poisson à quai. Pour le gouvernement, cela représente un moyen de créer des emplois bien rémunérés, notamment pour les femmes qui sont sous-représentées dans l'économie formelle mais constituent une vaste majorité de la main-d'œuvre du secteur de la transformation du poisson. À l'heure actuelle, il existe dans le pays six installations de production de thon en conserve et de filets cuits, qui emploient quelque 20 000 personnes. L'un des principaux problèmes est l'érosion des préférences tarifaires dont bénéficiait le thon en conserve sur le marché de l'UE au titre de l'APE intérimaire, depuis que les grands concurrents se sont vu accorder l'accès en franchise de droits dans le cadre du SGP+. Cela a sérieusement diminué la valeur globale de l'accord pour l'économie de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et a exposé l'industrie à la menace des concurrents internationaux qui bénéficient de subventions sur lesquelles le gouvernement de la Papouasie-Nouvelle-Guinée ne peut pas s'aligner.

5.4 Secteur manufacturier

5.18. Le secteur manufacturier contribue au PIB à la hauteur de seulement 6%, mais il représente environ la moitié des emplois du secteur formel. D'importants sous-secteurs comme le textile ou la transformation du poisson emploient majoritairement des femmes, ce qui fait que, dans l'ensemble, le secteur manufacturier n'est pas aussi masculin que dans beaucoup d'autres pays. Ainsi, la croissance du secteur manufacturier est essentielle à la réduction de la pauvreté car elle permet d'accroître l'emploi dans le secteur formel. Bon nombre des priorités de la politique du gouvernement pour le secteur manufacturier sont examinées à d'autres endroits du présent rapport, par exemple dans les parties sur l'amélioration des normes et de l'infrastructure SPS, le renforcement de la protection de la PI, la réinstauration d'une loi sur la défense commerciale, l'amélioration des conditions de l'activité des entreprises et la rationalisation de l'administration des importations d'intrants. Le gouvernement encourage également la consommation de produits nationaux par l'intermédiaire de l'initiative "Fabriqué en Papouasie-Nouvelle-Guinée" et soutient les exportations vers l'étranger en organisant des salons commerciaux et en menant des recherches sur les marchés étrangers.

5.5 Services

5.19. Les travaux du gouvernement sur l'**inclusion financière** ont donné lieu à des améliorations majeures sur la période considérée. En 2013, le gouvernement a créé le Centre d'excellence sur l'inclusion financière (CEFI), organisation faîtière de l'industrie chargée de promouvoir l'inclusion financière dans le pays. Le CEFI a élaboré la première Stratégie nationale d'inclusion financière (NFIS), dont la deuxième édition, publiée en 2016, couvre la période allant jusqu'en 2020. Le CEFI coordonne la NFIS en collaboration avec la Banque de Papouasie-Nouvelle-Guinée (banque centrale), les organismes publics, les fournisseurs de services financiers, les partenaires de développement et sept groupes de travail de l'industrie. En seulement deux années de mise en œuvre de la Stratégie, 1,2 million de comptes bancaires ont été ouverts – couvrant 15% de la population –, dont 35% par des femmes. Dans la phase suivante, l'objectif est d'ouvrir deux millions de comptes supplémentaires, dont la moitié devraient être ouverts par des femmes pour corriger le déséquilibre antérieur. L'Australie alloue actuellement des fonds à la BASD pour la mise en œuvre du Projet de développement de la microfinance grâce auquel 200 000 personnes, dont 47% de femmes, ont bénéficié d'une formation aux notions financières.

5.20. Les **technologies de l'information et de la communication** (TIC) ont le pouvoir de transformer n'importe quelle économie, mais sont particulièrement puissantes dans les petits États insulaires en développement (PEID) puisqu'elles permettent d'éviter les coûts liés à l'isolement et à l'éloignement des grands marchés. Pour le moment, du fait de sa capacité inadaptée en fibre optique internationale, la Papouasie-Nouvelle-Guinée s'appuie fortement sur sa capacité satellitaire pour gérer le trafic restant. Les services Internet et les appels internationaux ne sont donc pas compétitifs par rapport à ceux d'autres économies en développement. Pour remédier à cela, le Système de câble de la mer de Corail (CS²) sera mis en place, qui consiste en un câble de fibre optique de 20 térabits par seconde (Tbits/s) reliant Sydney à Port Moresby (Papouasie-Nouvelle-Guinée) et Honiara (Îles Salomon). Le système est financé conjointement par les gouvernements des trois pays. La fabrication du matériel est en cours et le câble devrait fonctionner d'ici à 2020.

5.21. La Direction nationale des technologies de l'information et de la communication (NICTA) est l'organe officiel de réglementation des TIC qui régit, de façon sélective, la concurrence et la fixation des prix sur le marché. La Direction reconnaît qu'une réglementation adéquate est tout aussi importante que les investissements si l'on veut que les entreprises et les consommateurs tirent pleinement parti de l'amélioration des services et de la baisse des coûts qui résultent des nouvelles connexions. Le gouvernement a aussi pour priorité d'améliorer la connectivité à l'intérieur du pays, un défi considérable étant donné le paysage montagneux de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et les 600 îles qui la composent. La prochaine étape consistera à installer un câble sous-marin côtier pour relier les principaux centres de population côtiers à la capitale.

5.22. Le gouvernement élabore actuellement une loi sur le **commerce électronique** pour créer des conditions favorables à l'activité des entreprises, et a l'intention d'adhérer à l'Accord-cadre sur le commerce transfrontières sans papier de la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique (CESAP). Cela contribuera à la création du guichet unique national, conformément à l'article 10:4 de l'Accord sur la facilitation des échanges (AFE).

5.23. La Papouasie-Nouvelle-Guinée dispose d'un immense potentiel inexploité dans le secteur du **tourisme**. Depuis 2017, le gouvernement travaille en partenariat avec la Banque mondiale sur le Projet de développement du secteur touristique (TSDP). Il s'agit d'actualiser la politique touristique du pays, y compris en établissant une planification détaillée pour deux pôles touristiques prioritaires, dans les provinces de Milne Bay et d'East New Britain. Le TSDP prévoit des investissements importants dans l'infrastructure pour moderniser les attractions, les installations, la signalisation et l'accès. Le développement de la nouvelle politique et des infrastructures est éclairé par une étude de référence sur les visiteurs internationaux et un rapport d'évaluation de la demande datant de 2017, établis par la Société financière internationale (SFI) avec l'appui de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande. Le gouvernement travaille également sur un nouveau guide sur l'investissement dans le secteur, en particulier pour encourager l'augmentation des investissements étrangers.

5.6 Industries extractives, pétrole et gaz

5.24. La stratégie à long terme du gouvernement vise à diminuer la dépendance à l'égard des industries extractives mais, pour l'heure, le PIB, les recettes d'exportation et la situation budgétaire du gouvernement sont fortement influencés par les prix du pétrole, du gaz et des métaux, ainsi que par le calendrier des opérations d'extraction.

5.25. Pendant la période à l'examen, les industries extractives se sont diversifiées – le pays a commencé à exporter du nickel et du cobalt en 2012. Néanmoins, à peu près au même moment, une décennie marquée par d'importantes activités d'extraction, de forts investissements et des prix des produits de base élevés s'est achevée, et une phase de ralentissement s'est amorcée ces dernières années.

5.26. L'industrie du pétrole et du gaz a suivi un cycle analogue influencé par les prix: les prix ont connu une forte chute par rapport au niveau maximal de 2014, ce qui a entraîné une baisse des activités d'exploration et de l'investissement. La production de pétrole a débuté en 1991 mais décline régulièrement depuis 1993; la première raffinerie a ouvert en 2005. En revanche, les perspectives de croissance continue du secteur gazier sont solides; on recense en effet trois nouveaux projets à un stade avancé de planification, et de plus en plus d'ouvertures prometteuses pour la transformation en aval en gaz de pétrole liquéfié (GPL). On peut également mentionner la possibilité de lancer les premières activités d'exploitation offshore des réserves de gaz naturel dans les années à venir. Le gouvernement travaille actuellement sur une politique d'accès des tiers qui devrait permettre l'exploitation de champs abandonnés plus petits à proximité de l'oléoduc existant, en autorisant d'autres parties à accéder à l'oléoduc et aux installations de transformation existants.

5.27. Ces dernières années, l'enseignement professionnel a été source de préoccupations. En effet, les formations locales n'étant pas certifiées selon les normes internationales, il a fallu faire appel à une part importante de travailleurs expatriés pour de nombreuses opérations d'extraction. Le gouvernement étudie des moyens d'améliorer les cours et de d'obtenir la certification internationale avec des partenaires de développement, dont l'UE et l'Australie.

6 NÉGOCIATIONS ET RELATIONS COMMERCIALES

6.1 Accords commerciaux multilatéraux

6.1. La Papouasie-Nouvelle-Guinée est représentée à l'OMC par le bureau de Genève du Forum des îles du Pacifique et par l'Ambassadeur du gouvernement à Bruxelles. Depuis le dernier examen, deux Membres de la région Pacifique (Îles Salomon et Vanuatu) ont franchi une étape importante en installant leurs propres missions à Genève, établissant ainsi une représentation permanente auprès de l'OMC. Le gouvernement comprend qu'avoir un bureau permanent présente d'immenses avantages pour ce qui est de participer de façon active et concrète aux négociations multilatérales, mais pour un petit État insulaire en développement, cela représente une charge financière permanente considérable. Pour atteindre l'objectif à long terme d'établir une présence permanente, le gouvernement envisage de consolider l'expérience de ses fonctionnaires chargés des questions commerciales en tâchant de les faire participer directement aux négociations, à titre temporaire. La France et l'Irlande ont généreusement débloqué des fonds pour permettre à un fonctionnaire de travailler au bureau de Genève du Secrétariat du Forum des îles du Pacifique pendant dix mois en 2019, ce qui constituera une grande avancée dans ce domaine.

6.2. Étant donné que sa représentation à Genève est fortement limitée, la Papouasie-Nouvelle-Guinée doit être très sélective dans le cadre de sa participation aux négociations: elle ne peut s'engager dans tous les domaines qui l'intéressent, ni s'impliquer autant qu'elle le souhaiterait. Comme indiqué précédemment, la priorité est actuellement donnée aux négociations relatives aux subventions à la pêche, mais le gouvernement porte aussi un grand intérêt aux thèmes du traitement spécial et différencié, du commerce et de l'environnement, du commerce et des catastrophes naturelles, et de l'agriculture. Pour le moment, il n'a pas été possible de participer de façon significative à l'initiative sur le commerce électronique découlant de la Déclaration conjointe sur le commerce électronique faite à la onzième Conférence ministérielle, mais le gouvernement entend suivre de plus près les futures évolutions. Le gouvernement regrette de ne pas pouvoir suivre plusieurs autres initiatives plurilatérales qui prennent de l'ampleur et sont potentiellement intéressantes, dans des domaines tels que la facilitation de l'investissement, la réglementation intérieure et les micro, petites et moyennes entreprises (MPME).

6.3. En tant que PEID, la Papouasie-Nouvelle-Guinée fait partie du Groupe informel des petites économies vulnérables (PEV) et soutient le Programme de travail sur les petites économies lancé en 2002. Le gouvernement déplore que ce programme s'essouffle ces dernières années. Au vu des risques et difficultés spécifiques auxquels sont exposés les PEID et les PEV, le gouvernement pense que la logique de ce programme de travail reste extrêmement pertinente pour les négociations actuelles.

6.4. La Papouasie-Nouvelle-Guinée a notifié ses engagements de la catégorie A au titre de l'AFE en 2016 et déposé son instrument d'acceptation de l'AFE l'année dernière.

6.5. Dans le contexte des discussions en cours sur la réforme de l'OMC, la Papouasie-Nouvelle-Guinée a noté le regain d'intérêt des Membres pour la promotion de la transparence par l'intermédiaire des obligations de notification existantes. Le gouvernement consacre énormément de ressources administratives à ses prescriptions en matière de notification et a adopté une démarche proactive en sollicitant l'aide du Secrétariat, laquelle s'est avérée très utile pour comprendre un éventail quelque peu complexe d'obligations. Le gouvernement se heurte actuellement à un dilemme, qui est de déterminer dans quelle mesure il devrait négliger les négociations actives, ou la mise en œuvre de la politique nationale liée au commerce, pour pouvoir présenter des notifications qui semblent souvent peu pertinentes pour les petites économies et apportent donc peu d'informations utiles à la communauté internationale.

6.6. Dans l'optique de maximiser la transparence tout en minimisant la charge pesant sur les petites administrations aux capacités limitées, la Papouasie-Nouvelle-Guinée souhaiterait étudier les modifications qui pourraient être apportées au processus d'EPC pour qu'une assistance directe puisse être fournie sur demande aux pays pour la préparation des notifications. Le gouvernement pense également que, dans ce domaine, les partenaires de développement pourraient travailler avec les petits pays sur l'utilisation des systèmes de TIC aux fins de la simplification de certaines procédures de notification. Dans les négociations futures, il faudrait que les Membres gardent à l'esprit l'impact des prescriptions en matière de notification sur les petites administrations et envisagent l'inclusion de seuils *de minimis* pour que la charge placée sur les pays soit proportionnelle à l'importance des renseignements recherchés.

6.2 Niveau régional

6.7. Le **Groupe du fer de lance mélanésien** rassemble la Papouasie-Nouvelle-Guinée, les Îles Salomon, le Vanuatu, les Fidji et le Front de libération nationale kanak et socialiste (FLNKS) de Nouvelle-Calédonie. Ces 26 dernières années, les relations commerciales entre les membres du Groupe se sont renforcées grâce à la conclusion successive de trois accords de libre-échange de vaste portée. Le premier accord, qui est entré en vigueur en 1993, était basé sur une approche de liste positive et a été remplacé en 2005 par un accord sur les marchandises suivant une approche de liste négative, dont le champ d'application était beaucoup plus vaste. En 2016, ce processus d'intégration a abouti à la finalisation d'un accord général sur les marchandises, les services, l'investissement, et la mobilité de la main-d'œuvre (MSGTA3). Deux pays réalisent d'ores et déjà des échanges au titre du nouvel accord et la Papouasie-Nouvelle-Guinée prendra les dispositions nécessaires pour les rejoindre prochainement.

6.8. En 2007, la Papouasie-Nouvelle-Guinée a conclu avec l'UE un **Accord de partenariat économique intérimaire** (APE) pour pouvoir bénéficier des préférences commerciales unilatérales de Cotonou. Alors que cet accord intermédiaire devait être remplacé par un accord plus complet offrant des avantages à plus d'îles du Pacifique, les négociations sont actuellement à l'arrêt. En perspective de la sortie prévue du Royaume-Uni de l'UE, le gouvernement tient avec le Royaume-Uni des discussions sur la meilleure façon de procéder à la transition à partir des accords existants pour éviter toute perturbation des échanges d'un côté ou de l'autre. Le principal avantage dont a bénéficié la Papouasie-Nouvelle-Guinée en adhérant à l'APE intérimaire était peut-être le fait de pouvoir exporter du thon en conserve vers l'UE en franchise de droits, ce qui a permis de préserver environ 20 000 emplois, principalement pour des femmes. Malheureusement, depuis la signature de l'accord, ces préférences se sont amenuisées car l'accès en franchise de droits a été accordé aux principaux concurrents au titre du schéma SGP+ de l'UE. Dans la mesure où le Royaume-Uni comprend fort bien la situation de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, nous espérons que des dispositions pourront être prises pour protéger les intérêts du pays en matière de développement et les communautés qui ont besoin de leurs emplois dans les installations de transformation de poisson.

6.9. Au titre de l'**Accord commercial entre les pays insulaires du Pacifique** (PICTA), la Papouasie-Nouvelle-Guinée bénéficie d'un accès en franchise de droits à la plupart des îles du Pacifique. L'Accord a été ratifié par le gouvernement en 2003. Il a été élargi en 2012 par l'intermédiaire d'un protocole sur le commerce des services, que la Papouasie-Nouvelle-Guinée n'a pas encore signé.

6.10. Le gouvernement a participé aux négociations de l'**Accord du Pacifique pour le renforcement des relations économiques** (PACER)-plus, un accord de libre-échange visant les pays insulaires du Pacifique ainsi que l'Australie et la Nouvelle-Zélande, mais à l'issue des négociations, il a décidé de ne pas signer l'Accord. Des progrès encourageants avaient été faits pour que l'Accord couvre la mobilité de la main-d'œuvre et la coopération en matière de développement, mais malheureusement les intentions des pays dans ces domaines ne pouvaient pas faire l'objet de disciplines contraignantes, alors que cela avait été le cas pour les intérêts défensifs des pays insulaires. Par ailleurs, le gouvernement demeurerait préoccupé par des questions liées au traitement NPF et à protection des industries naissantes. Sans adhérer au PACER-plus, la Papouasie-Nouvelle-Guinée conserve son accès à l'Australie et à la Nouvelle-Zélande au titre de l'Accord non réciproque de coopération commerciale et économique pour la région du Pacifique Sud (SPARTECA).

6.3 Niveau bilatéral

6.11. La Papouasie-Nouvelle-Guinée est liée à l'**Australie** depuis 1977 par un accord commercial bilatéral qui a été actualisé en 1991. Le PACER-plus n'étant pas en mesure de satisfaire les besoins commerciaux de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, le gouvernement mène actuellement des recherches pour identifier et quantifier les possibilités qui découleraient d'un nouvel accord bilatéral négocié avec l'Australie. L'Australie fournit généreusement des fonds pour financer cette analyse.

7 CONCLUSION

7.1. La Papouasie-Nouvelle-Guinée reste profondément attachée au système commercial multilatéral. Des règles contraignantes et applicables et des marchés ouverts restent la meilleure voie vers le développement économique, la création d'emplois et une coopération pacifique. Le gouvernement estime que l'OMC a un rôle crucial à jouer dans la réalisation des ODD, notamment l'ODD 14.6.

7.2. La complexité des négociations multilatérales pose des problèmes aux administrations dont les capacités sont limitées, mais les initiatives bilatérales ou régionales ne pourront jamais offrir qu'une fraction des avantages d'un cadre mondial, et les petits pays sont particulièrement vulnérables aux effets d'un affaiblissement de l'OMC. La Papouasie-Nouvelle-Guinée est prête à participer au dialogue mondial sur la façon dont le système multilatéral doit évoluer pour continuer de répondre aux besoins de ses Membres au XXI^e siècle.

7.3. Beaucoup de pays en développement, notamment les PEID et les PEV, ne sont toujours pas suffisamment intégrés dans le système commercial mondial. L'isolement géographique, les contraintes du côté de l'offre et des capacités administratives, et la vulnérabilité aux catastrophes

naturelles et au changement climatique demeurent des problèmes sérieux qui risquent d'accroître encore la marginalisation de la Papouasie-Nouvelle-Guinée. Cependant, le fait que les autres Membres reconnaissent ces difficultés et travaillent en partenariat pour en limiter les conséquences permettra de continuer à garantir que le système de l'OMC fonctionne efficacement et fait progresser les intérêts de tous les Membres.

ANNEXE

ASSISTANCE TECHNIQUE LIÉE AU COMMERCE

La Politique de coopération des donateurs (2018-2022) présente les principes régissant l'aide au développement effective accordée à la Papouasie-Nouvelle-Guinée. Cette politique vise à améliorer l'harmonisation entre les programmes des donateurs et les priorités de planification du gouvernement. Le gouvernement est chargé de communiquer clairement les besoins prioritaires du pays. À cette fin, la présente annexe décrit brièvement les domaines dans lesquels l'assistance technique liée au commerce pourrait être bien utilisée, de façon immédiate ou à court et moyen termes. Bon nombre de ces besoins sont étudiés dans le rapport principal, dans le contexte des plans existants et des priorités des politiques.

La Papouasie-Nouvelle-Guinée a entrepris une importante libéralisation tarifaire ces dernières années. Malgré les avantages de ces réformes, des éléments de preuve montrent que cela met l'industrie manufacturière nationale sous pression, au vu des handicaps persistants en matière de coûts qui sont en partie dus aux programmes de subventions nationaux des concurrents. Le gouvernement a défini le mandat d'une **évaluation de l'impact des réformes tarifaires**, nécessaire pour que des décisions puissent être prises sur l'avenir du programme. L'aide des donateurs serait utile pour financer cette évaluation.

Le gouvernement élabore actuellement une nouvelle stratégie en matière de **propriété intellectuelle**, avec l'appui de l'UE. Il pourrait avoir besoin de l'aide des donateurs pour la mettre en œuvre. L'IPOPNG s'efforce également de développer ses capacités en matière de formation des responsables de l'application de la loi et du système judiciaire, pour pouvoir, de façon durable, faire respecter la législation en matière de PI dans le pays. L'aide des donateurs sera nécessaire pour établir cette capacité.

Pour améliorer la protection des **savoirs traditionnels**, la priorité du gouvernement est désormais de faire le point sur les domaines nationaux dans lesquels il existe des savoirs traditionnels. Dans le cadre de cette entreprise, l'aide des donateurs serait appréciée.

La NAQIA s'efforce d'ores et déjà d'accélérer la délivrance des permis d'importation et des certificats phytosanitaires et sanitaires en mettant sur pied des systèmes en ligne pour remplacer les processus d'approbation traditionnels. L'aide des donateurs pourrait fortement accélérer cette démarche. Elle pourrait aussi être utile dans le domaine **des mesures SPS et de la biosécurité**, en contribuant à la construction d'un nouveau laboratoire; à l'amélioration des capacités en matière d'essais en laboratoire sur les maladies liées à la production animale et les maladies zoonotiques, et d'essais de santé publique sur les produits alimentaires et l'eau; à l'amélioration de l'assurance qualité; à la biosécurité en laboratoire; à l'amélioration des mécanismes de dialogue avec l'industrie et le secteur agricole; à l'établissement de réseaux régionaux et internationaux; à la mise en place de services fiables de recouvrement des coûts; à la modernisation des laboratoires pour la préservation des végétaux et à la formation à l'identification des végétaux et au diagnostic des maladies des plantes; et à la formation aux inspections de quarantaine et de sécurité sanitaire des produits alimentaires.

La Papouasie-Nouvelle-Guinée est en train d'établir sa première politique nationale en matière de qualité afin d'améliorer les **normes** techniques. La mise en œuvre de cette politique va probablement nécessiter un soutien des donateurs, notamment pour fournir du matériel de métrologie et d'essais et dispenser les formations connexes. À moyen terme, le NISIT devra déménager dans une infrastructure publique pour garantir la pérennité dans le domaine des essais et de la certification.

S'agissant de l'**agriculture**, il y a en Papouasie-Nouvelle-Guinée un grand nombre de plantations vieillissantes qui ont pâti de l'insuffisance des investissements. Les travaux récents menés par le FIDA et l'UE ont fait apparaître les avantages importants qui pourraient découler de la réhabilitation; cela permettrait notamment d'augmenter les revenus des agriculteurs de plus de la moitié, en moyenne. C'est une approche qui pourrait aisément être reproduite à plus grande échelle. Le gouvernement souhaite également établir un réseau national de pépinières et l'aide des donateurs pourrait être utile à cet égard.

S'agissant des **industries extractives**, l'économie nationale pourrait retirer beaucoup plus d'avantages dans ce secteur. Il est nécessaire d'améliorer l'enseignement professionnel pour répondre aux normes internationales en vigueur pour les vastes opérations d'extraction, si l'on veut que davantage de Papouas-Néo-Guinéens bénéficient d'un emploi formel bien rémunéré.

Dans le domaine de la **sylviculture**, des renseignements accessibles et actualisés sur les prix du marché des rondins de bois et du bois d'œuvre pourraient être très utiles aux communautés qui négocient des contrats avec des sociétés forestières, et au gouvernement pour remédier aux problèmes liés à la tarification de cession interne. La collaboration internationale serait nécessaire pour mettre ce projet sur pied. Les donateurs pourraient aider le gouvernement dans l'élaboration du TLVS, un système en ligne offrant un accès public à des renseignements sur la traçabilité du bois originaire de Papouasie-Nouvelle-Guinée.

En Papouasie-Nouvelle-Guinée, l'industrie de transformation du **poisson** a créé de nombreux emplois formels, ce qui a fortement contribué à atténuer les inégalités hommes-femmes en matière d'emplois formels dans l'ensemble de l'économie. Ces dix dernières années, le secteur a bénéficié de préférences pour le thon en conserve au titre de l'APE intérimaire conclu avec l'UE. L'érosion de ces préférences dans le cadre du SGP+ a placé le secteur dans une situation précaire. Les donateurs sont invités à étudier les aides qui pourraient être fournies pour améliorer sa compétitivité. Le Royaume-Uni, en particulier, pourrait fournir au moins une partie des avantages qui étaient accordés initialement dans le cadre de l'APE intérimaire, au titre de futurs accords commerciaux.

Pour améliorer la participation de la Papouasie-Nouvelle-Guinée aux négociations sur les **subventions à la pêche**, il serait très utile que des experts de la pêche basés dans la capitale puissent assister plus régulièrement aux réunions du Groupe de négociation sur les règles à Genève. Il serait également utile, pour la coordination dans la région Pacifique, que des fonctionnaires chargés des questions liées à la pêche basés dans la capitale puissent rencontrer plus souvent leurs homologues du Groupe du Pacifique, pour débattre des questions de négociation émergentes et trouver des moyens de répondre aux propositions des autres Membres. L'aide des donateurs serait fort appréciée pour alléger les coûts logistiques de ces voyages et réunions.

La Division du commerce du Département du commerce et de l'industrie est chargée de mener des recherches sur le marché pour aider les entreprises **manufacturières** prêtes à exporter à identifier des marchés cibles et à comprendre les principales exigences des consommateurs. Néanmoins, cette fonction est pour le moment sous-développée car l'on manque de capacité et de ressources disponibles pour permettre aux fonctionnaires d'établir des liens avec les missions de la Papouasie-Nouvelle-Guinée à l'étranger afin de recueillir des éléments de preuve. Les donateurs pourraient envisager de dispenser des formations au personnel ou de soutenir des projets de recherche permettant de renforcer les compétences par l'expérience pratique.

La nouvelle connexion internationale par fibre optique CS² améliorera considérablement les services de **TIC** en Papouasie-Nouvelle-Guinée. Cependant, pour que les communautés les plus pauvres et vulnérables puissent en tirer parti, des investissements d'infrastructure additionnels devront être réalisés afin d'améliorer les connexions intérieures vers Port Moresby. Dans ce domaine, l'investissement des donateurs pourrait avoir un profond impact sur les communautés rurales isolées.

La Papouasie-Nouvelle-Guinée est d'avis que les Membres et les donateurs pourraient alléger la charge des **notifications** de l'OMC placée sur les petites économies sans perte de valeur significative pour la communauté internationale. Les Membres pourraient étudier des ajustements du processus d'EPC, pour que les travaux déjà accomplis couramment par le Secrétariat puissent être plus utiles aux pays, par une assistance directe à la préparation des notifications. Les donateurs pourraient envisager d'élaborer des solutions de TIC pour rationaliser certains processus de notification, en particulier pour les PEID.

En tant que Membre sans représentation, la Papouasie-Nouvelle-Guinée s'est appuyée sur des institutions **de recherche d'appui** comme le Centre international pour le commerce et le développement durable (ICTSD) pour se tenir informée des faits nouveaux et comprendre les implications des règles proposées pour l'économie nationale. L'ICTSD ayant fermé à la fin de l'année 2018, le gouvernement est heureux que certains de ses programmes soient transférés à d'autres institutions. La Papouasie-Nouvelle-Guinée prie les donateurs de continuer à étudier la façon dont

l'aide précieuse apportée par l'ICTSD aux Membres en développement à Genève pourrait être remplacée par un soutien analogue faisant appel à d'autres mécanismes.

Le gouvernement remercie chaleureusement les donateurs qui ont financé des **stages** permettant aux fonctionnaires basés dans la capitale de découvrir directement les négociations à l'OMC et contribué à ce que les intérêts de la Papouasie-Nouvelle-Guinée soient représentés par le bureau de Genève du Secrétariat du Forum des îles du Pacifique. À long terme, le renforcement de cette expérience chez les fonctionnaires de Papouasie-Nouvelle-Guinée chargés des questions commerciales préparera le gouvernement à établir une représentation permanente effective à Genève. De futures propositions de soutien de ce type seraient grandement appréciées.
